

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° 28 du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil académique restreint du 22/01/2026 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement.

ARRETE

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 5, en Economie et gestion, de la composante IAE INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES est mise en place au titre du recrutement complémentaire 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	AMBROISE	LAURE	PR	CNU 06
Mme	BRUYERE	CHRISTELLE	MCF	CNU 06
Mme	EYRAUD	JESSICA	AGREGE	H8010
M.	GUIBERT	AUGUSTIN	AGREGE	H8010
M.	PERDREAU	FREDERIC	PR	CNU 06
Mme	ROUCHON	SYLVIE	MCF	CNU 06
M.	THOMAS	HERVÉ	AGREGE	H8010

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-ETIENNE, le 03/03/2026
Florent PIGEON, Président de l'Université

